

Délibération N° 2017-04

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 27 janvier 2017,  
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,  
**Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014 ;

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 25 novembre 2016.**



Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2016, sous réserve des corrections demandées en séance.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30  
Quorum : 16  
Présents et représentés : 25

Fait à Lyon, le 30 janvier 2017

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.